

## La remilitarisation de la Rhénanie

ce terme désigne l'installation de troupes de la Wehrmacht le 7 mars 1936 dans la Rhénanie démilitarisée. En réponse à la ratification du traité d'assistance franco-soviétique, le 27 février 1936, Hitler fait réoccuper la zone démilitarisée de la Rhénanie pour rétablir la souveraineté du Reich sur la frontière occidentale de l'Allemagne et continuer à transgresser les dispositions du traité de Versailles. Cette action constitue une nouvelle étape dans le programme d'Hitler pour refaire de l'Allemagne une grande puissance. Les puissances victorieuses et d'abord le Royaume-Uni se laissent apaiser par les assurances pacifiques du Führer,.

L'opération « Exercice d'hiver », sur ordre de Hitler, le ministre de la Guerre, donne l'ordre d'entrer dans la zone démilitarisée de Rhénanie. Mais c'est seulement le 4 mars que l'ordre définitif. Hitler profite aussi du fait que l'opinion publique anglaise et française a les yeux braqués sur la Guerre d'Ethiopie et notamment l'utilisation des gaz par l'armée italienne.

Le 7 mars au matin, trois bataillons de la Wehrmacht pénétrèrent en Rhénanie, et des garnisons s'installèrent àAix-la-Chapelle, Trèves et Sarrebruck.Les ambassadeurs à Paris, à Londres, à Rome et à Bruxelles donnent les explications du gouvernement allemand pour justifier cette entrée des troupes allemandes. Le même jour Hitler convoque le Reichstag et tient devant lui un de discours de paix, dans lequel il justifie la réoccupation par le fait que le Parlement français a ratifié le traité d'assistance avec l'URSS, et il assure que l'Allemagne ne désire que la paix.

Hitler propose la création d'un système de paix européenne, qui prévoit entre autres la création d'une zone démilitarisée des deux côtés de la frontière, la conclusion d'un pacte de non-agression entre l'Allemagne, la France et la Belgique pour une période de 25 ans, un pacte aérien destiné à assurer la sécurité de l'Europe, des pactes de non-agression avec les pays situés à la frontière orientale de l'Allemagne sur le modèle du pacte de non-agression entre la Pologne et l'Allemagne et le retour de l'Allemagne dans la SDN.